

ANNEXE 2

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Décomposition technique du forfait annuel		
- Ascenseur ENSA		€ HT/an
- Ascenseur élévateur PMR ENSA		€ HT/an
Total général		€ HT/an

Coût des interventions particulières		
- Intervention technicien		€ HT/heure
- Forfait déplacement		€ HT

Achat de matériel	
Coefficient d'entreprise sur les factures d'achat de matériel	%

FORMULE ET CONDITION DE REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes la première année puis révisables annuellement à la date anniversaire du contrat.

La formule de révision est :

$$P = P_0 \times [0,85 \times (ICHTime / ICHTime_0) + 0,15 \times (IPP-industrie / IPP-industrie_0)]$$

Terme Définition

P : Prix révisé applicable à la date de révision

P₀ : Prix initial du marché

ICHTime : Indice du coût horaire du travail dans l'industrie mécanique et électrique (INSEE), reflétant l'évolution des coûts salariaux et charges sociales pour les salariés du secteur

ICHTime₀ : Valeur de l'indice ICHTime au trimestre du mois de remise des offres

IPP-industrie : Indice de prix de production de l'industrie française (INSEE), reflétant l'évolution des prix des fournitures et pièces industrielles

IPP-industrie₀ : Valeur de l'indice IPP-industrie au trimestre du mois de remise des offres

La révision s'applique uniquement aux prestations de maintenance courante. Les prestations correctives relevant de bons de commande ou de marchés distincts ne sont pas concernées.

En cas de disparition, de modification substantielle ou de changement de base d'un indice, celui-ci sera remplacé par l'indice le plus proche économiquement, par voie d'avenant.